

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 28 Décembre 1897

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine du 20 décembre 1897, M. Lucien de Castro, Avocat, est nommé suppléant du Juge de Paix.

Une Ordonnance Souveraine du 22 décembre 1897 nomme membres de la Commission instituée pour procéder, sous la Présidence du Maire de Monaco, au dénombrement de la population de la Principauté, en janvier 1898 :

- MM. Honoré Bellando.
- Honoré Bellando (jeune).
- Jean Boeri.
- Pierre Botta.
- Auguste Cioco.
- Jean Marquet.
- Albert de Millo.
- Louis Neri.
- Charles Tobon.

Le Commissaire de police de chaque quartier assistera aux opérations de recensement.

**NOUVELLES LOCALES**

S. Exc. M. le Gouverneur Général recevra le 1<sup>er</sup> janvier, à 2 heures, le Corps consulaire, les Autorités et les Fonctionnaires.

S. G. M<sup>re</sup> l'Evêque recevra également les Autorités et Fonctionnaires, à 2 h. et demie.

Une dame de la Colonie étrangère, qui désire conserver l'anonyme, a fait remettre vendredi à la salle d'asile de la Condamine, une grande quantité de bonbons et de jouets à titre « de cadeaux de Noël à distribuer entre les enfants qui fréquentent cette salle. »

Au nom de ces enfants et des Dames de Saint-Maur, nous remercions cette généreuse donatrice.

M. et M<sup>me</sup> Marion, propriétaires à Monte Carlo, villa Mont-Agel, ont adressé à S. Exc. le Gouverneur Général, la somme de cent francs pour les pauvres de la Principauté, à l'occasion du mariage de leur fille avec M. Leymarie, médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe au 50<sup>e</sup> d'infanterie française.

Mardi dernier, un accident qui aurait pu coûter la vie à son imprudente victime a mis en émoi, dans la matinée, les personnes qui se trouvaient sur les boulevards longeant le port de Monaco. Un nommé Henri Tagliafero, cocher, demeurant à Saint-Michel, était allé dans une barque guetter les pigeons échappés du Tir, quand la mer, très forte, fit chavirer son embarcation. Tagliafero put, en nageant, se hisser sur celle-ci, mais dans l'impossibilité de la guider, il fut entraîné jusque auprès du yacht *Eros*. Le canot du yacht était monté par le jeune Léon Bessi, qui se porta aus-

sitôt au secours de l'imprudent, le fit monter dans le canot et le conduisit sain et sauf à terre.

Avant-hier, dimanche 26 décembre, à 2 heures et demie de l'après-midi, a eu lieu l'inauguration de la salle d'armes Saint-Michel, rue Imberty, n° 2, dirigée par le jeune professeur breveté César Barli, en présence d'un certain nombre d'invités, tous grands amateurs de ce sport si en honneur en cette fin de siècle, parmi lesquels nous citerons M. le Colonel Comte de Christen, Commandant Supérieur des Gardes et des Carabiniers de S. A. S. le Prince; M. le Ch<sup>er</sup> Marquet, Président de la Société des Régates; M. Lacombe, Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers; M. Ramel, Vice-Président de l'*Estudiantina Monégasque*, etc. Les assauts ci-après, ont été dirigés par M. G. Carlet.

- Premier Assaut (Epée). — MM. Barli, professeur, et Prat, prévôt d'armes.
- Deuxième Assaut (Epée). — MM. L. Médecin et A. Vincent.
- Troisième Assaut (Epée de combat, gant de ville). — MM. E. Marquet et E. Vincent.
- Quatrième Assaut (Epée). — MM. Barelli et G. Grange.
- Cinquième Assaut (Epée). — MM. Vialet et Payrou.
- Sixième Assaut (Epée). — MM. Barli, professeur, et E. Grange.

Le septième et dernier Assaut (Sabre) a eu lieu entre MM. Avenia, professeur, et Prat, prévôt d'armes. Cet assaut a été fort mouvementé et très goûté par tous les amateurs présents.

La salle est fort bien aménagée et brillamment décorée. Les divers amateurs et élèves inscrits au programme ont fait preuve de beaucoup de savoir.

Les applaudissements et acclamations des invités doivent être un bon encouragement pour tous ces Messieurs, et en particulier pour le jeune professeur, M. Barli, qui, par son travail assidu, ses efforts incessants et son talent d'excellent maître est de tout point digne du succès qu'il a obtenu.

Cette très intéressante séance a été clôturée par un champagne d'honneur. Deux toasts ont été portés, l'un en l'honneur de Notre Auguste Souverain et l'autre à la prospérité de la salle, prospérité à laquelle nous nous associons de tout cœur.

La distribution des prix au Collège de la Visitation aura lieu aujourd'hui 28 décembre, à 4 heures et demie du soir.

**AVIS**

A l'occasion du premier jour de l'an, le Consul de France à Monaco recevra le samedi 1<sup>er</sup> janvier, au Vice-Consulat, villa de Millo, de 10 à 11 heures, le personnel des Administrations des Douanes, des Postes et Télégraphes, ainsi que les membres de la Colonie française et du Comité français de bienfaisance.

**THÉÂTRE DE MONTE CARLO**

La *Seconda Moglie*, comédie en quatre actes de M. Arthur W. Pinero, la *Locandiera*, comédie en

trois actes de Goldoni et la *Moglie di Claudio*, pièce d'Alexandre Dumas fils (*la Femme de Claude*), ont mis en relief les diverses faces du grand talent de M<sup>me</sup> Eleonora Duse. Dans cette dernière pièce surtout, elle a émerveillé les spectateurs dans ses admirables scènes du deuxième acte. L'enthousiasme a été tel qu'on a redemandé *la Femme de Claude*, qui sera rejouée demain soir mercredi.

M. Carlo Rosaspina (Claudio Ruper) s'est fait longuement applaudir à côté de la grande artiste.

Dimanche 2 et mardi 4 janvier 1898, pour les représentations de MM. Baron, Tarride, M<sup>mes</sup> Marie-Durand et Sinty, MM. Lebreys, Chevalier, Murator, Baudhuin et la troupe de comédies, *le Fiacre 117*, comédie en trois actes de Emile de Najac et Albert Millaud.

Le quatrième concert classique, a, jeudi dernier, attiré un public des plus distingués. M<sup>me</sup> Conneau, dont le talent est si apprécié des dilettanti habitués de nos solennités musicales, a remporté son succès habituel. Les chœurs, sous l'habile direction de M. Sylvio Lazzari, sont de plus en plus appréciés, et M. Jehin fait chaque jeudi ample moisson de chaleureux applaudissements.

Jeudi 30 décembre 1897, à 2 h. et demie

**5<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE**

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
 sous la direction de M. Léon JEHIN  
 avec le concours de M<sup>re</sup> DESCHAMPS-JEHIN, de l'Opéra  
 et des chœurs du Théâtre  
 Chef des chœurs : M. SYLVIO LAZZARI

- Symphonie en ut mineur* (n° 5) ..... Beethoven.  
 A. Allegro con brio — B. Andante con moto  
 — C. Allegro e presto.
- Freyschütz*, ouverture ..... Weber.
- Récit et air d'*Orphée* ..... Glinka.  
 Madame DESCHAMPS-JEHIN.
- Siegfried-Idyll* ..... Wagner.
- Le Retour du Prisonnier* (légende)..... Léon Jehin.  
 (Paroles de M. Georges BOYER.)  
 Madame DESCHAMPS-JEHIN.
- Double chœur de l'opéra *Colinette à la Cour* ..... Grétry.  
 Quatuor solo : M<sup>mes</sup> ROUSSEAU, MONGELLAZ,  
 MM. BORI et ALBERT.  
 Avec les chœurs.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER DE MONACO**

**Concours Photographiques**

PREMIER CONCOURS (exclusivement réservé aux Amateurs)  
*Monaco par la Photographie*. — Ce concours comprend une série de douze épreuves, constituant par leur ensemble un aperçu aussi complet que possible de la Principauté de Monaco, paysages, scènes de rue, de plage ou d'intérieur, vues d'ensemble, etc.

Il sera particulièrement tenu compte du côté artistique et pittoresque des sujets.

Tous les formats sont admis depuis le 9/12 inclusivement (épreuves directes ou par agrandissement).

Chaque épreuve, montée ou non montée, portera au verso une devise commune à toutes les épreuves de la même série et un numéro d'ordre. Cette devise sera reproduite en suscription sur une enveloppe cachetée renfermant :

1° Les noms ou pseudonymes, et l'adresse du concurrent ;

2° Le titre explicatif de chaque sujet mis en regard du numéro d'ordre correspondant à celui inscrit au verso de l'épreuve.

Dix prix sont affectés à ce concours :

Premier prix. — Mille francs en espèces ou un objet d'art.

Deuxième prix. — Cinq cents francs en espèces ou un objet d'art.

Troisième prix. — Deux cent cinquante francs en espèces ou un objet d'art.

Quatrième prix. — Une médaille d'or.

Cinquième prix. — Une médaille de vermeil.

Sixième prix. — Une médaille de vermeil.

Septième prix. — Une médaille d'argent.

Huitième prix. — Une médaille d'argent.

Neuvième prix. — Une médaille d'argent.

Dixième prix. — Une médaille d'argent.

DEUXIÈME CONCOURS (exclusivement réservé aux Amateurs)

*La Côte d'Azur par la Photographie.* — Ce concours comprend une série de douze épreuves au minimum, constituant dans leur ensemble un aperçu, aussi complet que possible, d'une ou plusieurs villes de la Côte d'Azur, de Cannes à San Remo (à l'exception de la Principauté de Monaco qui fait l'objet du premier concours), paysages, scènes de rue, de plage ou d'intérieur, vues d'ensemble, etc.

Les conditions de ce concours sont les mêmes que celles du concours précédent, *Monaco par la photographie.*

Dix prix y seront également affectés :

Premier prix. — Mille francs en espèces ou un objet d'art.

Deuxième prix. — Cinq cents francs en espèces ou un objet d'art.

Troisième prix. — Deux cent cinquante francs en espèces ou un objet d'art.

Quatrième prix. — Une médaille d'or.

Cinquième prix. — Une médaille de vermeil.

Sixième prix. — Une médaille de vermeil.

Septième prix. — Une médaille d'argent.

Huitième prix. — Une médaille d'argent.

Neuvième prix. — Une médaille d'argent.

Dixième prix. — Une médaille d'argent.

TROISIÈME CONCOURS

*Monaco vivant.* — Ce troisième concours, ouvert aux amateurs et aux professionnels, comprend une bande pelliculaire de 0,35 millimètres de largeur et d'au moins 15 mètres de long, obtenue avec un appareil chronographique quelconque au pas américain, quatre trous par image, et représentant un sujet en mouvement pris dans la Principauté de Monaco.

Chaque bande négative, accompagnée d'une seconde bande en épreuve positive, sera enfermée dans une boîte présentant une devise inscrite sur son couvercle.

Cette devise sera reproduite en suscription sur une enveloppe cachetée renfermant :

1° Les noms, les prénoms et l'adresse du concurrent très lisiblement inscrits ;

2° Le titre explicatif du sujet ;

3° Un engagement par lequel le concurrent s'il est primé, abandonne son envoi à la Société si elle juge utile de le garder, et lui reconnaît le droit de l'exploiter par la projection et la reproduction, à charge par elle de toujours spécifier le nom de l'auteur de la bande.

Il sera particulièrement tenu compte de la netteté, de la pureté et de la transparence de la bande, ainsi que de la stabilité de la projection sur l'écran.

Trois prix sont affectés à ce concours :

Premier prix. — Deux mille francs en espèces.

Deuxième prix. — Mille francs en espèces.

Troisième prix. — Cinq cents francs en espèces.

Sous aucun prétexte, ces trois prix ne pourront être attribués au même concurrent.

Les épreuves pour ces concours seront reçues à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898 jusqu'au 10 mars à midi, dernier délai.

Les épreuves seront envoyées à la Société des Bains de Mer de Monaco, avec la mention spéciale *Concours Photographique* et seront soumises à un Jury dont les Membres ne peuvent concourir et qui sera composé de : MM. Frédéric DILAYE, Léon GAUMONT, Georges MARESCHAL.

Les prix seront proclamés à Monaco le 25 mars 1898.

Il est bien entendu que la Société des Bains de Mer se réserve le droit absolu d'utiliser à sa convenance les phototypes négatifs des épreuves primées.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Paris, à M. L. GAUMONT et C<sup>ie</sup>, 57, rue Saint-Roch, et à Monte Carlo, à la *Société des Bains de Mer de Monaco*, à M. MOURON, secrétaire général du Palais des Beaux-Arts.

Les épreuves et les bandes non primées seront retournées à leurs auteurs sous pli recommandé, dans le mois qui suivra la publication des résultats des opérations du Jury.

M. F. Médecin, architecte, directeur particulier de la Compagnie d'assurance l'Union, a fait remettre à la Société des Bains de Mer la somme de 25 francs, à titre de gratification accordée aux sapeurs-pompiers, pour les prompts secours rendus pendant l'incendie du 8 décembre, à la villa de M. Schætty, avenue Horizontale, à Monte Carlo.

Programme du concert qui sera donné par la fanfare de la Société des Régates, le 1<sup>er</sup> janvier 1898, à 3 heures et demie de l'après-midi, sur la terrasse du Cercle, boulevard de la Condamine.

1. *Sambre-et-Meuse*, marche..... Rauski.
2. *Cécile*, polka pour flûte..... Billaut.
3. Fantaisie sur la *Fille du régiment* .. Donizetti.
4. *Les Framboises*, valse..... J. Klein.
5. *Rapide*, galop..... Taponnier.

Les Concerts Internationaux de Monte Carlo commenceront le dimanche 9 janvier. Voici les dates et la composition de ces solennités musicales si recherchées de tous les dilettanti du littoral :

Dimanche	9 janvier	—	<i>Ecole Française.</i>
—	16	—	<i>Ecole Italienne.</i>
—	23	—	<i>Ecole Allemande.</i>
—	30	—	<i>Ecole Russe.</i>
—	6 février	—	<i>Ecole Italienne.</i>
—	13	—	<i>Ecole Austro-Hongroise.</i>
—	20	—	<i>Ecole Anglaise.</i>
—	27	—	<i>Ecole Italienne.</i>
—	6 mars	—	<i>Ecole Belge.</i>
—	13	—	<i>Ecole Scandinave.</i>
—	20	—	<i>Ecole Italienne.</i>
—	27	—	<i>Ecole Allemande.</i>
—	3 avril	—	<i>Ecole Française.</i>
—	10	—	<i>Ecole Russe.</i>
—	17	—	<i>Ecole Italienne.</i>
—	24	—	<i>Ecole Française.</i>

Dans son audience correctionnelle du 21 décembre, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour mendicité, Joseph Noyer, 69 ans, recommandeur de parapluies, 48 heures de prison ;

Gabriel-Antoine Bouchard, 22 ans, pâtissier, sans domicile, 6 jours de la même peine ;

Michel Gavard, 66 ans, chanteur ambulancier, sans domicile fixe, 15 jours de la même peine ;

Jules-Emile Tutin, 59 ans, employé de bureau, sans domicile fixe, 15 jours de la même peine.

Pour infraction à un arrêté d'expulsion, Vincent Alberti, maçon, sans domicile, 6 jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende.

Et dans son audience du 24 décembre :

Pilade Pacini, 47 ans, journalier, sans domicile fixe, 15 jours de prison pour mendicité ;

Blaise Tournier, aiguiser, 46 ans ;

Et Johannès Phauer, colporteur, 34 ans, tous deux sans domicile, chacun à un mois de prison, pour mendicité en réunion.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

PREMIÈRE SÉRIE

Mercredi 22 Décembre

Seize tireurs ont pris part au *Prix du Stand*, qui a été partagé entre MM. le vicomte de Paris et Harding-Cox, 6 sur 6 ; M. Roberts, 5 sur 6, troisième.

La poule d'essai a été partagée entre MM. Mainetto Ghido et Sam.

Le Handicap réglementaire a été gagné par MM. Cholmondeley-Pennel et Saint-James.

Vendredi 24 Décembre

Le *Prix de Noël* a été gagné par M. Hudley, 5 sur 5 ; M. Haydon, 5 sur 6, deuxième ; la troisième place a été partagée entre MM. Bellusci et Brasseur, 5 sur 7.

La Poule d'essai a été gagnée par M. Bégule.

La Poule réglementaire a été pour M. Curling.

Lundi 27 Décembre

Le *Prix Horodestki* a été gagné par MM. Haydon et Erskine, 7 sur 7. La troisième place a été partagée entre MM. Pennel et Roberts, 6 sur 7.

La Poule d'essai a été gagnée par MM. Pennel et Roberts et la Poule réglementaire par MM. Hudley et Harding-Cox.

Mercredi 29 décembre : *Prix Verdavaine*, 500 francs.

Vendredi 31 décembre : *Prix G. Grasselli* (handicap), 500 francs.

Lundi 3 janvier 1898 : *Prix de Janvier* (handicap), 500 fr.

Mercredi 5 janvier : *Prix Lonhienne*, 500 francs.

Vendredi 7 janvier : *Prix J. Grasselli* (handicap), 500 fr.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Voici le programme des Courses de Nice.

PREMIER JOUR. — Vendredi 24 janvier

*Prix Blondin* (Steeple chase à réclamer), 3,000 francs 3,400 mètres environ.

Pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement, à réclamer pour 15,000 fr. Entrée : 100 francs.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

*Prix de Monte Carlo* (Grande course de haies hand.), 20,000 fr. — 3,000 mètres environ.

Offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement. Entrée : 300 fr.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Première déclaration de forfaits jusqu'au vendredi 31 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Deuxième déclaration de forfaits jusqu'au mercredi 12 janvier, avant 4 heures du soir, au secrétariat des Courses, de Nice.

*Prix Masséna* (Courses de haies). 3,000 francs 2,800 mètres environ.

Offert par la Ville de Nice, pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement. Entrée : 50 francs.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

DEUXIÈME JOUR. — Lundi 17 janvier

*Prix du Conseil Municipal* (Courses de haies à réclamer), 3,000 fr. 2,800 mètres environ.

Offerts par le Conseil municipal de la Ville de Nice, pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement, à réclamer pour 10,000 fr. Entrée : 50 fr. ; moitié forfait.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Déclaration de sommes de réclamation jusqu'au samedi 15 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

*Grand Prix de Monaco* (Steeple-chase handicap), 40,000 francs, 4,000 mètres environ (grande piste en huit).

Offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement. Entrée : 300 francs.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Première déclaration de forfaits jusqu'au vendredi 31 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Deuxième déclaration de forfaits jusqu'au samedi 15 janvier, avant 4 heures du soir, au secrétariat des Courses, à Nice.

**Prix des Alpes-Maritimes** (Courses de haies, — Handicap). — 3,000 francs, 2,000 mètres environ. — Offerts par la Ville de Nice, pour chevaux nés en 1894 et antérieurement. Entrée : 50 francs.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les poids seront publiés le samedi 15 janvier, à midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

TROISIÈME JOUR. — Jeudi 20 Janvier.

**Prix du Conseil Général.** — (Courses de haies. — A réclamer. — 3,000 francs, 3,000 mètres environ. —

Dont 2,500 francs offerts par le Conseil Général des Alpes-Maritimes et 500 francs par la Société des Bains de Mer de Monaco pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 9,500 francs. Entrée : 50 francs moitié forfait s'il a été déclaré.

Engagements jusqu'au mardi 18 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

Les forfaits pourront être déclarés jusqu'au mercredi 19 janvier, avant midi, à Nice.

**Prix de S. A. S. le Prince de Monaco.** — Steeple-chase — Handicap). — 10,000 francs offerts par S. A. S. le Prince de Monaco. 3,400 mètres environ.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 200 francs ; forfait 50 francs s'il a été déclaré.

Engagements jusqu'au samedi 15 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

Les poids seront publiés le mardi, 18 janvier, à midi, au secrétariat des courses, à Nice.

Les forfaits pourront être déclarés jusqu'au mercredi, 19 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

**Prix de Béthune.** — (Course de haies) 8,000 francs. 2,800 mètres environ.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Entrée : 200 francs ; moitié forfait.

Engagements jusqu'au samedi 15 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

QUATRIÈME JOUR — Dimanche 23 Janvier

**Prix du Chemin de Fer** (Steeple-chase. A réclamer). 3,000 fr., 3,400 mètres environ.

Engagements jusqu'au mardi 18 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

**Grand Prix de la Ville de Nice** (Steeple-chase). 20,000 fr. offerts par la Ville de Nice, 4,000 mètres environ.

Pour tous chevaux nés en 1894 et antérieurement. Entrée : 300 fr. ; moitié forfait et cinquante francs seulement s'il a été déclaré.

Engagements jusqu'au mardi 21 décembre, avant midi, 1, rue de Castiglione, à Paris.

Les forfaits pourront être déclarés jusqu'au vendredi 21 janvier, avant 4 heures du soir, au secrétariat des Courses, à Nice.

**Prix de Menton** (Course de haies. Handicap). 4,000 francs, 2,800 mètres environ.

Offerts par la Société des Bains de Mer de Monaco, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessous. Entrée : 50 fr. ; moitié forfait.

Engagements jusqu'au mardi 18 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

Les poids seront publiés le vendredi 21 janvier, à midi, à Nice.

CINQUIÈME JOUR — Mercredi 26 Janvier

**Prix de Cannes** (Course de haies. A réclamer). 3,000 fr., 2,800 mètres environ.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 4,000 fr. ; n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné à Nice ou à Marseille en 1898. Entrée : 50 francs.

Engagements jusqu'au lundi 24 janvier, avant midi, au secrétariat des Courses, à Nice.

**Prix de la Société** (Course de haies. Handicap libre). 10,000 francs, 3,000 mètres environ.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant couru à Nice en 1898. Entrée : 200 fr.

Les poids seront publiés le lundi 24 janvier, à midi, à Nice.

**Prix de la Société des Steeple-chases de France** (Steeple-chase. 5<sup>e</sup> série). 4,600 fr., 3,400 mètres environ.

Offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée : 100 fr.

Engagements jusqu'au mardi 18 janvier, avant midi, 1, rue Castiglione, à Paris.

**Turbie-sur-Mer.** — Le bureau télégraphique de la Turbie-sur-Mer (Eden-Hôtel) a été ouvert au public samedi 25 décembre.

**Cabbé-Roquebrune.** — La semaine dernière, le haut personnel administratif de la Compagnie P. L. M. a procédé à la réception officielle des travaux de la double voie construite entre Cabbé-Roquebrune et Menton.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Noël! le nouvel An! — Une année de plus... ou une année de moins, comme il vous plaira. Un de mes amis, Xavier Aubryet, certain jour de Saint-Sylvestre, improvisa chez le libraire Dentu ces deux maximes :

— Au 31 décembre, le dernier coup de minuit a la double majesté d'un adieu et d'un salut.

— L'an qui naît se rattache à l'an qui meurt comme l'enfant à la mère à qui il coûte la vie.

×

Chers lecteurs, permettez-moi de vous éviter des souhaits formulés d'une façon banale. Eugène Chavette avait une façon plus gaie d'adresser les vœux traditionnels : « Je vous souhaite à tous, disait-il, d'avoir toujours les pieds chauds. Au dire des médecins, c'est le seul brevet de santé. Gloire, plaisirs, richesse sont bien peu de choses sans la santé. Par elle on les acquiert, par elle on les conserve... »

Je vous fais grâce du reste de la tirade que vous devinez et je vais mettre sous enveloppe mes cartes de visite. C'est un usage auquel on n'est point encore parvenu à se dérober, sans doute parce qu'il flatte l'amour-propre de ceux qui envoient ces carrés de Bristol et de ceux qui les reçoivent.

— Voyez comme je suis répandu dans le monde! s'écriait joyeusement un jeune homme de mes amis. J'ai pour dix-sept francs cinquante de relations sociales à un sou par tête!

×

Je vous écris cette lettre après avoir passé la nuit dans un restaurant mondain où, comme c'est la coutume, j'ai réveillé! C'est la mode, maintenant : on réveille de préférence au cabaret! Je reconnais que les huitres sont fraîches, les boudins succulents, les dindes très bien truffées, et qu'on y rencontre, comme en tous les lieux publics, un mélange de tous les mondes ou fractions de monde ne manquant point de saveur. Mais, au risque de paraître aussi frondeur qu'une rédactrice du nouveau journal féministe, combien je regrette le temps où ces agapes se faisaient en famille, auprès d'un foyer flambant, au milieu des rires de ceux qui recevaient des cadeaux et de la joie de ceux qui en donnaient. Je ne suis pas anglo-mane et je crois que les Français doivent rester Français ; mais ne pourrions-nous pas emprunter à la *Christmas* de Londres son caractère intime? N'avons-nous pas un peu trop l'amour des endroits où l'on mange avec une musique de tziganes accompagnant la mélodie des fourchettes?

×

Avant de souper, j'avais parcouru les boulevards et j'ai admiré la boutique à treize et la boutique à dix-neuf. Comme l'a dit Coppée :

L'odeur de ces joujoux, mal taillés et mal peints,  
M'a permis de courir tes déserts de sapins  
Et j'ai connu ton ombre immense, ô Forêt-Noire!

Oui! ces joujoux sont mal taillés et mal peints ; mais ces polichinelles, ces moulins à vent, ces bergeries, ces petits ménages, ces soldats en bois ou en plomb, ces arches de Noé, ces chiens à soufflet, ces chevaux à bascule, ces sabres en zinc, ces pistolets atmosphériques ont fait la joie de notre jeunesse et feront la joie des enfants de tous les temps, surtout quand on prendra soin d'y joindre tout ce qui fait du bruit, les trombones, les musiques, les raquettes qui grincent.

Mais autrefois, chaque année, l'industrie parisienne inventait un ou plusieurs jouets nouveaux. C'est ce qu'on appelait les « jouets de l'année ». Hélas! cette année a été pauvre en créations inédites. Nous avons le canard qui fait « coin coin », le clown aux prises avec un âne, le cavalier qui galope, la pêche miraculeuse, la pompe à eau naturelle, la famille Vélo pédalant sur une tripléte. Mais l'effort général a été la fabrication du *petit violoniste* qui racle son crin crin avec fureur. C'est gai et inédit.

On remarque l'absence des jouets satiriques. Les camelots n'ont pas osé : « Ne croyez pas, me disait l'un d'eux, que nous manquons d'imagination. Mais si Guignol est à présent soumis à la censure, comment voulez-vous que je risque un jouet satirique? J'en serais pour mes frais, et

mes moyens, hélas! ne me le permettent pas. » Ce qui prouve bien que la liberté est nécessaire à l'art!

Le public, d'ailleurs, achète peu : « Ça ne va pas! » tel est la plainte générale, et un marchand me disait avec conviction : « Si ça continue, je me remettrai à vendre des « journaux socialistes : C'est plus avantageux. »

×

Pour bien finir l'année, nous avons eu une réception académique et l'exhumation de deux hommes illustres.

M. Albert Vandal a hérité du fauteuil de M. Léon Say. Léon Say était un économiste, auteur de gros volumes dont l'un s'appelle *Histoire de la Caisse d'Escompte*, un rédacteur du *Journal des Débats*, un ancien préfet de la Seine, un ancien ministre des finances, un ancien ambassadeur. Il avait un rare mérite. Il se présenta à l'Académie en 1886, en remplacement d'Edmond About, et fut élu au deuxième tour par 18 voix. Il avait comme concurrent M. Gustave Droz, l'auteur de ce livre si coquet *Monsieur, Madame et Bébé*, mais l'auteur aussi d'un volume polisson publié à Bruxelles et que ces messieurs de l'Institut avaient fait venir en cachette. Droz fut exclu pour cette œuvre trop... pas assez... Enfin vous comprenez.

Un humoristique définissait M. Léon Say : « Un gentleman de cercle qui a toujours chez lui un membre de la Chambre anglaise. »

M. Albert Vandal est un historien qui a écrit de beaux livres sur Napoléon I<sup>er</sup> et Alexandre de Russie. Il est peu connu du grand public, mais ses nouveaux collègues rendent hommage à l'élévation de ses pensées, à son style, à sa philosophie, à son amabilité, à sa situation mondaine. Il a prononcé un discours plein d'esprit. Ce qui est parfait de la part d'un homme qui n'a que quarante ans. M. le Comte d'Haussonville a réalisé de malice avec le « nouveau » : c'est dire que la séance a été charmante.

×

On a exhumé Voltaire et Rousseau. Ce qui a fait crier à la profanation. S'il y a eu sacrilège (ce dont nous doutons puisqu'on a pieusement respecté les restes de ces deux hommes illustres) l'intention était bonne : on a voulu rétablir la visite historique et on y est parvenu. On a pu savoir qu'en 1814 la France était pourvue d'un gouvernement honnête, que les ministres ne mentaient pas, que les déclarations faites à la tribune étaient sincères, qu'il y avait enfin des règles de morale politique que la conscience des hommes d'Etat n'osait enfreindre sous aucun prétexte. N'eût-on réussi qu'à laver la Restauration des accusations odieuses dont la chargeaient les libéraux rédacteurs de la *Minerve* et du *Constitutionnel*, on eût vengé la morale publique outragée et fait une œuvre salutaire.

On a, il est vrai, profité de l'exhumation de Voltaire et de Rousseau pour mesurer leurs crânes philosophiques et le professeur Muffang a découvert que Voltaire avait un « crâne dolichocephale avec un indice de 79,40 et Rousseau un crâne brachycephale, avec un indice 85,29.

Or, il y a, paraît-il, antipathie irréductible entre dolichocephales et brachycephales et ainsi s'explique la haine réciproque de Voltaire et de Rousseau.

L'examen du crâne de Rousseau a démontré une fois de plus l'inanité du système de Gall. Cette boîte crânienne ressemble en effet à toutes les autres, en ce sens que ses protubérances sont purement extérieures et ne pouvaient par conséquent influencer sur la forme du cerveau.

Voilà donc un fait définitivement acquis : « la bosse » n'est significative de qualités spirituelles que quand on « la porte dans le dos », comme l'a dit spirituellement un de nos confrères.

×

Mais laissons ces grands morts et occupons-nous... de petites femmes très vivantes. Le théâtre du Vaudeville a eu la bonne fortune de finir agréablement l'année. Les rôles de *Paméla*, de Victorien Sardou, vont être prochainement distribués, et, comme les artistes porteront des costumes Directoire, il ne s'agit pas seulement d'avoir du talent, mais encore de pouvoir remplir un maillot ; aussi directeur, auteur, régisseur général ont-ils passé une revue de mollets.

Honni soit qui mal y pense! Les formes rondelettes et impeccables des figurantes ne sont pas inutiles au succès d'un chef-d'œuvre. La pudique Angleterre elle-même a soin de choisir de fort belles personnes pour ces rôles plastiques. J'ai même remarqué à l'*Empire*, alors qu'Hervé en était le directeur, des figurations supérieures comme beauté des formes, à celles de nos scènes françaises.

— C'est bien simple! me dit Hervé. Quand j'ai besoin de 300 jolies femmes, je fais mettre une annonce dans les journaux. Deux jours après, mille candidates sont amenées par leur mère... et je n'ai que l'embaras du choix.

— C'est étonnant! m'écriai-je.

— Non! ces situations sont très demandées par les jeunes filles. Elles amènent à de beaux mariages.

Les membres du « jury des mollets » au Vaudeville n'ont pas interrogé les candidates sur leur but en adoptant la comédie théâtrale ; mais il est probable que la plupart auraient manifesté des intentions moins pures. Vérité au-delà de la Manche, erreur en deçà !

DANGEAU.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Le Tribunal Supérieur, par son jugement en date du 24 décembre 1897, a déclaré la demoiselle **Pauline MONTOLINO**, marchande de confectons, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture a été provisoirement fixée audit jour.

Aux termes du même jugement, M. Picot-Labeaume, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite et M. Raybaudi, syndic provisoire.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 29 décembre 1897.

Pour le Greffier en chef,  
A. Cioco, C. G.

**AVIS**

Les créanciers de la faillite de la dame **PORCU**, épouse **FAUTRIER**, épicière et boulangère à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de *vingt jours*, à partir du présent avis, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 29 janvier prochain, à 9 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de justice.

Monaco, le 27 décembre 1897.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

PAR ADJUDICATION AMIABLE

En l'Etude et par le ministère de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire

Le SAMEDI 15 Janvier 1898, à 2 heures du soir de

**PREMIER LOT :**

Un terrain, situé à Monaco, rue Grimaldi, d'une superficie d'environ 838 mètres 21 centimètres carrés, complanté de citronniers, orangers, oliviers et autres arbres, tenant de l'est, à la Villa Berthā par un mur mitoyen ; du midi, au surplus de la propriété dont il est détaché, par une longueur de 26 mètres 21 centimètres ; de l'ouest, à l'hôtel Bristol par un mur mitoyen ; et du nord, à la rue Grimaldi par un mur surmonté d'une grille.

**DEUXIÈME LOT :**

Un terrain inculte, situé à la Turbie-sur-Mer, quartier du Cap d'Ail, d'une superficie de 2,000 mètres carrés présentant une longueur de 56 mètres sur le côté nord et midi et une largeur de 35 mètres 72 centimètres sur les côtés est et ouest ayant la forme d'un rectangle limité ; au midi, par un chemin dénommé boulevard Bellevue ; au nord, par la propriété de monsieur Masse et à l'ouest par celle de la Compagnie du Littoral de la Méditerranée.

**Mise à Prix**

Premier lot..... 67,000 francs.

Deuxième lot..... 60,000 francs.

Jouissance immédiate

On traiterait à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M<sup>e</sup> Valentin, notaire, à Monaco, dépositaire du cahier des charges.

**Leçons de Piano, de Chant  
d'Harmonium et de Composition**

A. F. LARROQUE

VILLA HÉLÈNE — MONTE CARLO

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire le **Mardi onze Janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit**, à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente-cinq des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

**ORDRE DU JOUR :**

Modifications au Cahier des Charges.

Prorogation de la durée de la Société.

Autorisation d'emprunt.

Allocation de jetons de présence aux Actionnaires membres de l'Assemblée Générale.

Modifications aux Statuts et notamment aux articles deux, trois, six, neuf, quatorze, vingt-deux, trente-cinq, cinquante-cinq et cinquante-sept.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 19 au 26 décembre 1897

CANNES b. Fortune, fr., c. Roux, sable.  
ID. b. Indus, fr., c. Tassis, id.  
NICE, yacht à vapeur Baléna, angl., c. Emery, sur lest.  
ID. y. à vap. Séréda, amér., c. Gordon Bennett, id.  
SAINT-MAXIME, b. Désiré, fr., c. Malle, bois.  
CASSIS, b. Saint-Louis, fr., c. Sammartin, briques et tuiles.

Départs du 19 au 26 décembre

CANNES, b. Fortune, fr., c. Roux, sur lest.  
ID. b. Indus, fr., c. Tassis, id.  
NICE, yacht à vapeur Baléna, angl., c. Emery, id.  
MENTON, y. à vap. Séréda, amér., c. Gordon Bennett, id.

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWÉNTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

**EAU D'IRIS DE MONACO**

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

— « A LOUER » —

A MONACO-VILLE

**UN PETIT APPARTEMENT MEUBLÉ**

Eau et Cabinet dans la maison

S'adresser au Bureau du Journal

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

**GÈNES**

**CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES**

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : **D<sup>r</sup> L. M. BOSSI**

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SOEURS DOMINICAINES  
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D<sup>r</sup> Prof. BOSSI, rue Assarotti, 20, Gènes, de 4 heures à 2 heures, les mardi, samedi, mercredi et dimanche.

Imprimerie de Monaco — 1897

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Déciembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
20	762.2	761.8	760.3	760.6	761.2	11.2	12.2	13.5	12.2	11.5	71	S O faible	Couvert
21	761.2	763.2	763.2	763.1	764.2	11.2	12.2	11.8	11.2	10.2	68	S E fort	Beau
22	766.2	767.2	766.2	766.7	767.1	7.8	10.2	11.2	9.2	9.2	70	S E faible	id.
23	767.9	768.2	767.2	767.2	767.1	8.2	10.1	11.1	9.2	8.5	76	id.	id.
24	767.1	768.2	766.3	766.2	767.2	7.9	10.2	11.2	9.2	8.8	64	Calme	id.
25	767.2	767.8	767.2	766.2	766.1	8.2	10.2	11.9	10.2	8.9	83	S E faible	Variable
26	769.8	771.2	771.8	771.8	772.1	9.2	10.1	12.2	9.5	9.7	69	id.	id.

  

DATES	20	21	22	23	24	25	26
TEMPÉRATURES EXTRÊMES	13.7	12.1	11.2	11.1	11.2	12.2	11.3
	10.8	9.7	7.8	8.2	7.8	7.9	9.2

Pluie tombée : 00<sup>mm</sup>